



ECOLE PRIVEE ALPILLES-DURANCE
2, Boulevard de Verdun - 13870 ROGNONAS

Tél. : 04.90.94.88.06 Fax : 04.32.62.72.29

mail : direction.ecole@alpilles-durance.org - site : ecolead.fr



Enseignement catholique sous contrat d'association avec l'Etat

REGLEMENT INTERIEUR

ANNEE SCOLAIRE 2022 - 2023

Le présent règlement a pour but d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement et ainsi de favoriser la réalisation de son projet éducatif.

Notre école doit être un lieu où chacun doit pouvoir épanouir sa personnalité et faire l'apprentissage de ses responsabilités.

Les parents sont invités à en prendre connaissance et s'engagent à le respecter.

➤ HORAIRES DE L'ECOLE du LUNDI au VENDREDI

Ouverture de l'école le matin : 7h30 avec garderie gratuite

Entrée et sortie des élèves : 8h15 – 11h30

13h30 – 16h30

Hors temps de crise COVID où le protocole sanitaire est en vigueur et les horaires adaptés aux directives.

Une garderie est assurée gratuitement de 16h30 à 16h45.

Au delà de cet horaire, les enfants vont en étude surveillée payante. Ils seront récupérés au plus tard à 18h.

Le matin et à 11h30 l'entrée et la sortie des élèves se font par le grand portail boulevard de Verdun.

Pour la sortie du soir, les parents rentrent dans l'école par le portail qui se situe avenue du Général de Gaulle (route d'Avignon) :

Première sonnerie à 16h25 : les parents de maternelle sont invités à entrer

Deuxième sonnerie à 16h30 : les parents d'élémentaire sont invités à entrer

Tout le monde ressort de l'école par le portail boulevard de Verdun.

Il n'y a pas d'école le mercredi.

Pour la classe maternelle de Petite Section (PS), l'accueil se fait jusqu'à 8h30.

En Moyenne et Grande Section (MS et GS) la classe commence à 8h15.

Veuillez respecter ces horaires afin de ne pas perturber la mise en route du travail des enfants.

➤ SECURITE ET SURVEILLANCE

Le grand portail boulevard de Verdun est fermé de **8h15 à 11h25, de 11h40 à 13h15 et de 13h30 à 16h25.**

Les externes sont accueillis dans l'établissement à partir de **13h15**.

Tous les élèves sont amenés ou se rendent à la salle d'accueil s'ils arrivent entre 7h30 et 8h.

Dans cette tranche horaire, aucun élève ne doit rester seul sur la cour.

Après 8h, les élèves d'élémentaire sont accueillis dans la grande cour.

Les élèves de Moyenne et Grande Section sont amenés dans la petite cour vers 8h10.

Les élèves de Petite Section restent en salle d'accueil.

Les parents sont invités le matin ou le soir à rester le moins longtemps possible dans l'enceinte de l'école.

Pour la sécurité de tous, merci de **respecter les feux pour piétons à l'entrée et à la sortie de l'établissement.**

Lors des sorties scolaires, les parents accompagnateurs doivent **s'abstenir de fumer**, de même que sur la cour de l'école.

Les chiens, même tenus en laisse, **ne doivent pas pénétrer dans la cour.**

➤ **ORGANISATION INTERNE**

Absence :

La présence en classe des enfants est obligatoire dès la Petite Section. Il est impératif de respecter le calendrier des vacances scolaires imposées par l'Éducation Nationale. Les départs en vacances sur temps scolaire ne sont pas des motifs valables et ne peuvent se justifier auprès de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Toute absence doit être impérativement signalée à l'établissement par **téléphone** (04 90 94 88 06) ou par mail (secretariat.ecole@alpilles-durance.org). Au retour de l'enfant, **un coupon d'absence sera remis à l'enseignant(e) avec, éventuellement, un certificat médical.**

Aucun médicament ne pourra être donné aux enfants à l'école même avec une ordonnance. Les élèves ne doivent pas être en possession de traitements médicaux dans leur cartable.

Retard :

Tout retard doit être justifié par un mot écrit et doit rester **exceptionnel**.

Sortie :

En maternelle, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant sont signalées à l'enseignante.

A partir du CP, un élève peut sortir de l'établissement s'il est accompagné d'un adulte ou seul, s'il y est autorisé ou bien accompagné d'un mineur sur autorisation écrite des parents.

Partie « espace liaison » de l'agenda :

Les parents désireux de rencontrer un membre de l'équipe enseignante ou du personnel sont priés de prendre un rendez-vous à la sortie des classes ou par l'intermédiaire d'un mot dans la partie liaison ou encore par Ecole Directe. Cette partie est un lien entre l'école et la famille, il sera signé dès qu'une information y est ajoutée.

Cantine :

En cas d'inscription mensuelle (hors demi-pension), il est **IMPÉRATIF** de répondre avant la date butoir et de **RESPECTER** les jours où votre enfant doit manger.

Tenue :

Une tenue vestimentaire simple, correcte et adaptée aux activités de l'école et à l'âge de l'enfant est demandée.

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

Si besoin, l'enfant est changé à l'école. Les vêtements prêtés devront être lavés et rendus le plus tôt possible à l'établissement.

Respect des biens et des personnes :

Chaque élève est responsable du matériel individuel et collectif, du mobilier et des locaux.

Il s'engage à les respecter et à veiller à la propreté de son école.

Toute dégradation sera sanctionnée et appellera réparation.

L'école est un lieu de travail et d'épanouissement. Chacun fera de son mieux pour y trouver un bon équilibre, aider les autres dans un bon esprit de camaraderie.

Le manque de travail, de respect, une attitude grossière en paroles ou en actes vis-à-vis de ses camarades ou des adultes ne seront pas tolérés.

Sanctions :

Le non respect de ce règlement entraînera des sanctions adaptées au dysfonctionnement constaté et à l'âge de l'enfant.

En cas de manquement grave ou répété de ces consignes, un avertissement sera prononcé à l'encontre de l'élève. Un troisième avertissement entraînerait une exclusion temporaire voire définitive de l'établissement.

Le chef d'établissement et l'équipe enseignante

Nom :

Prénom :

Classe de l'élève en 2022 - 2023 :

Le :

Signature des parents :